

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mardi 24 juin 2025

Délibération N° DECC_2025_120

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	11
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-PIERRE LABASTROU, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT, Nadine ANTIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, FRANCOIS DESCOEUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution de subventions aux associations - Exercice 2025
--

Le Président expose que plusieurs demandes de subvention ont été reçues de la part d'associations locales, dans le cadre de projets contribuant à l'animation du territoire, à la sensibilisation environnementale et au développement des activités de loisir et de plein air. Après instruction, deux projets sont proposés au soutien de la Communauté de communes :

1. Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

- **Événement** : « Le Grand défi de la biodiversité »
- **Date et lieu** : 5 juillet 2025 à Récusset
- **Objectif** : Sensibilisation à la biodiversité par des animations pédagogiques et participatives à destination du grand public.
- **Montant proposé** : 600 €

2. Association Poney&Co

- **Actions soutenues** :
 - Organisation d'un concours de chevaux à Tourniac
 - Réalisation de travaux d'aménagement du manège, pour renforcer l'accessibilité et la sécurité des
- **Montant proposé** : 1 000 €

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025 Date de réception de l'AR: 26/06/2025

015-241501139-DECC_2025_120-DE A G E D I

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Attribue une subvention de **600 €** au CPIE pour l'organisation de l'événement « Le Grand défi de la biodiversité » le 5 juillet 2025 à Récusset.

Article 2 :

Attribue une subvention de **1 000 €** à l'association Poney&Co pour l'organisation d'un concours équestre et l'aménagement de ses infrastructures.

Article 3 :

Les crédits correspondants seront prélevés sur le **budget principal** de la Communauté de communes, chapitre 011 et article 65748.

Article 4 :

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de reception de l'AR: 26/06/2025

015-241501139-DECC_2025_120-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mardi 24 juin 2025

Délibération N° DECC_2025_121

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	11
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-PIERRE LABASTROU, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT, Nadine ANTIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, FRANCOIS DESCOEUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Versement d'une dotation de 25 000 euros à l'Office de Tourisme intercommunal - Exercice 2025
--

Le Président rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de la compétence « tourisme » exercée par la Communauté de communes, un partenariat structurant est établi avec l'Office de Tourisme intercommunal.

Conformément aux modalités prévues dans les relations entre les deux structures, il est proposé de verser une **dotations de fonctionnement d'un montant de 25 000 €** à l'Office de Tourisme pour l'année 2025.

Cette somme permettra à l'Office de poursuivre ses missions de valorisation du territoire, d'accueil du public, d'animation touristique et de coordination des acteurs locaux.

Le financement de cette dotation sera assuré par le **budget principal** de la Communauté de communes.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Approuve le versement d'une **dotations de 25 000 €** à l'Office de Tourisme intercommunal au titre de l'exercice 2025.

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025

Date de reception de l'AR: 26/06/2025

015-241501139-DECC_2025_121-DE

A G E D I

Article 2 :

Précise que ce versement sera imputé sur le **budget principal** de la Communauté de communes à l'article 65541.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette décision et à procéder au versement de la dotation.

Adopté à l'unanimité / à la majorité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de reception de l'AR: 26/06/2025

015-241501139-DECC_2025_121-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Bureau communautaire

Séance du mardi 24 juin 2025

Délibération N° DECC_2025_122

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	11
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Communauté de communes), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-PIERRE LABASTROU, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARC SEPCHAT, Nadine ANTIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, FRANCOIS DESCOEUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Signature du CRTE révisé : Contrat pour la réussite de la transition écologique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le CRTE de la communauté de communes du Pays de Salers défini sur le périmètre de l'intercommunalité et du SCOT, signé avec l'État du 21 juillet 2021,

Vu la circulaire n° 6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la circulaire n° 6322/SG du Premier Ministre en date du 4 janvier 2022, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la circulaire N°6420/SG du 29 septembre 2023 de la Première ministre relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique,

Vu la circulaire du 30 avril 2024 du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la ministre d'Énergie, du Climat et de la Mer, du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025

Date de réception de l'AR: 26/06/2025

015-241501139-DECC_2025_122-DE

A G E D I

territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE),

Rappelant que le CRTE conclu sur la période 2020-2026, vise à fédérer les collectivités, l'État, les acteurs socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes,

Rappelant que le CRTE entend répertorier et regrouper les dispositifs existants avec l'État dans un contrat unique afin de faciliter les différentes aides déployées par l'État tout particulièrement dans les champs de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Considérant que le CRTE a vocation à être l'outil de la territorialisation du plan de planification écologique et des Conférences des Parties (CoP) de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des actions prioritaires définies pour la Cantal sur les thèmes de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique,

Considérant la forte évolution du contexte réglementaire autour du contrat initial signé le 21 juillet 2021,

Considérant l'exercice de revue de projet incluant les communes, organisé fin 2024 et début 2025,

Considérant que le CRTE à vocation à être amendé sur le fond et/ou la forme par avenant dès qu'une des parties en fait la demande,

Le bureau communautaire,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de **valider** la révision complète du Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique (CRTE) signé en 2021 en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE),
- de **valider** les documents joints (contrat et annexes) qui remplacent à la date de signature, le contrat initial signé, lui, le 21 juillet 2021 et ses annexes de l'époque,
- d'**autoriser** le président à signer le CRTE conjointement avec M. le préfet et tout document afférent à ce dossier.
- d'**adresser** une ampliation de la présente aux services de la préfecture afin d'exercer le contrôle de légalité ad-hoc.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025

Date de reception de l'AR: 26/06/2025

015-241501139-DECC_2025_122-DE

A G E D I